

Négociation Annuelle Obligatoire : 9/02/ 2017

POINT PREALABLE SUR L'ACTUALITE LIEE AU NOUVEAU GROUPE MGEN ISTYA HARMONIE

Après suspension temporaire des travaux, les réunions ont repris entre les constituants du futur groupe dans un esprit très constructif et en vue d'aboutir à un meilleur équilibre concernant l'influence dominante et la gouvernance. Cela a entraîné quelques incidences périphériques.

Il a été convenu que Thierry Beaudet prendrait la Présidence de l'UMG. Il sera accompagné de François Venturini, Directeur Général et Jean Louis Davet, Directeur Général Délégué

Les périmètres de compétence des uns et autres sont définis.

Dans les équilibres, et afin de garantir un équilibre politique et stratégique c'est désormais Joseph Deniaud qui sera candidat à la présidence de l'Union des SSAM.

Cela amène à revoir la gouvernance Mgen. A l'AG de Montpellier, il y faudra élire un nouveau président de la Mgen.

Les BN et CA vont préparer le nouveau bureau qui animera l'entreprise à partir de juillet prochain. Le bureau de l'UMG a acté ces éléments.

Dans la configuration de l'UMG, cela va maintenant s'accélérer. Des dirigeants consacreront tout leur temps à cette construction. Ils seront basés à la Tour Montparnasse autour de François Venturini, Romain Rouquette (actuel DGA affaires générales) et Franck Hertzberg (DRH délégué) rejoignent en mars. Ils ne seront plus acteurs de Mgen. En conséquence, Philippe Gerbet, (DRH groupe) qui gardera aussi ses fonctions actuelles, sera missionné en qualité de DG affaires générales.

Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, il n'y aura aucun transfert de personnels la Direction des établissements du siège national vers l'Union des SSAM avant au moins 2019.

La Cfdt rappelle que dans cette construction il sera nécessaire de prévoir la représentation des partenaires sociaux, qui doivent être impliqués dans ces étapes afin d'en prévoir entre autres les incidences. Une commission d'échanges stratégiques pourrait se tenir prochainement

NAO L'EMPLOYEUR PRESENTE SES PERSPECTIVES :

Situation dans les branches professionnelles : (ces infos externes à l'entreprise n'ont pas été précisément développées en séance)

UGEM :

Pas de hausse des RMAG et décision unilatérale de clause de sauvegarde en l'absence d'aboutissement de négociation d'entreprise,

- versement unique de 150 € pour une rému annuelle inférieure à 19 000 € brut
- versement unique de 100 € pour une rému annuelle entre 19 000 et 23 000 € brut

FEHAP :

L'annonce de la mise en œuvre du CITS (équivalent du CICE pour les structures associatives non assujetties à l'impôt sur les entreprises) ouvre des marges d'évolution, mais aucune décision n'est prise à ce jour (prochaine rencontre le 15 mars) :

- Le principe de hausse de la valeur du point est validé (même s'il a été très contesté au sein de la délégation patronale Fehap)
- Une mesure bas salaire est prévue (sera de peu d'effet sur notre entreprise, déjà bien supérieure aux minimums de branche)
- Perspectives de repositionnement des Amp, AS, AVS, et paramédicaux, avec des dispositions étalées dans le temps

SYNTEC :

Pas de progression significative en vue

Au sein de l'UES :

Le Budget 2017 est voté, les enveloppes que chaque Mutuelle consacrerait aux évolutions de la masse salariale ont été actées, d'où certaines propositions.

L'effort se répartira entre mesures générales et mesures liées aux périmètres d'activité des mutuelles.

Progression masse salariale : une enveloppe de 7 M d'€ est soumise à négociation	
Mgen, Mgen Union , Mgen Technologies	Mgen Ass, Mgen Centres de santé
2,5%	2%

Progression généralisée applicable sur l'ensemble de l'UES :	
(Pour Fehap cela pourrait constituer un « à valoir » sur l'aboutissement valeur du point)	
pour un salaire annuel brut < 30 K€ (moy mensuelle 2500 €)	pour un salaire annuel brut >30 K€ (hors C4 Ugem et IC3.2 et IC 3.3 Syntec)
0,3%	0,2%

Compte tenu de la progression du Smic au 1^{er} janvier : salaire minimum d'Entreprise	
réactualisé à 115% du smic :	1702,31 € mensuel (+ 12,31€ brut/ 2016)

Sur l'ensemble des mutuelles		
Correction des écarts F/H	0,1%	
UGEM		
Revalorisation des fonctions commerciales	0,3%	Etendu à techniciens des CA et CG
Promos Ugem	0,3%	
Choix Ugem	0,8%	
Parts variables commerciaux	0,45% enveloppe doublée / 2016 450€ en moyenne	Etendue aux RE des CA et CG

Mgen Technologies		
Individuel	1%	
Promo	0,3%	
Primes de Performance	0,5%	
ASS		
Promos	0,2%	
Revalorisation des cadres rééducateurs	Entre 50 et 60 pts	Les oubliés de l'application unilatérale 2016
Praticiens Centres de Santé		
Indemnité de coordination et coopération	Portée à 780 € (750 € en 2016)	Groupe de négo en cours

Commentaires Cfdt :

Si nous ne nions pas la hauteur de l'effort envisagé, les réactions à l'application unilatérale de l'an dernier ont été vives. La répartition jugée inégalitaire et ne profitant qu'à certains a été largement critiquée, y compris par ceux qui en ont bénéficié, compte tenu des exigences renforcées en termes d'objectifs et de charge de travail.

Nous avons donc revendiqué cette année, toutes organisations confondues, une hausse de rémunération généralisée.

La fonction publique progresse de 1,2% Cela a des conséquences directes sur les ressources de l'entreprise. Le CICE permet des allègements de charges importants.

Limiter la progression collective à 0,3% de la masse salariale, pour répartir l'effort complémentaire sur de la valorisation individuelle, ciblée essentiellement sur l'aspect direct de la relation commerciale ou des seuls emplois les plus en tension ne nous paraît pas être une bonne répartition.

Les salariés doivent être associés au partage de la valeur ajoutée d'une manière plus égalitaire que ce que propose l'employeur, et nous entendons le faire savoir pour peser sur les choix.

C'est pour cette raison que nous donnons aujourd'hui suite à la demande de mouvement social formulée de manière pressante par les acteurs de terrain. Cette action, pour la Cfdt, constitue un prolongement logique des pétitions lancées depuis plusieurs mois et des alertes argumentées que nous avons clairement exprimées à maintes reprises à l'employeur.

Les efforts de chacun sont considérables pour permettre le maintien de la qualité du service, dans un contexte d'évolution extrêmement mouvant avec des conditions de travail aggravées. C'est la contribution de l'ensemble des salariés qui permet de garantir la cohérence globale.

Gageons que, forts de votre soutien, nous serons entendus.

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes

Pour revendiquer et défendre vos idées

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>

Pour tous renseignements : votre Délégué Syndical local

Ou contacter la Délégation Centrale :

Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22